

C.P.J.E.P.S

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE LA VIE QUOTIDIENNE

Certificat Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION DE NIVEAU 3



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'État enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

L'emploi visé par le diplôme CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » (CPJEPS AAVQ) est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :

- ✓ Animateur enfance- jeunesse ;
- ✓ Animateur en accueil de loisirs ;
- ✓ Animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- ✓ Animateur en séjours de vacances ;
- ✓ Animateur socioculturel.

La possession du CPJEPS AAVQ, diplôme de niveau 3, permet à son détenteur de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.



2022-2023
26 septembre 2022
au 27 juin 2023

ARLES



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour objectif de préparer les candidats à la certification des 4 unités capitalisables constitutives du diplôme qui attestent des capacités à :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer des temps de vie quotidienne de groupes
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités en direction d'un groupe



ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule à Arles du 14/09/2021 au 14/06/2022. D'une durée totale de 1260 heures, elle s'organise sur le principe de l'alternance Centre / Entreprise.

Centre (735 heures)

6 modules de formation sont abordés durant la formation

- Module 1 : L'environnement de l'animateur
- Module 2 : Les publics d'interventions
- Module 3 : Relation aux autres
- Module 4 : Communication
- Module 5 : Pratique d'activités
- Module 6 : Méthodologie de projet d'activité

Les candidats seront formés à 3 domaines d'activités : Expression/ Activités Physiques et Sportives/ Activités scientifiques et techniques

Entreprise (525 heures)

Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et la mise en œuvre des connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur d'activités et de vie quotidienne. L'évaluation de certains modules se déroule pendant la période en Entreprise.



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être titulaire du PSC1 ou SST (non pris en charge dans la formation)
- Casier judiciaire vierge (Selon les conditions liées aux ACM cf. art L.133-6 et L.227-10 du CASF)
- Visite médicale obligatoire



SÉLECTION

La validation du diplôme s'effectuant sur la base de nombreuses productions écrites (rapports de stage, note de parcours, fiches d'activités...), le niveau de maîtrise de l'écrit sera évalué lors des tests de sélection afin de s'assurer que le ou la candidat(e) possède les pré requis nécessaires. La sélection s'organiserà sur la base :

- D'un entretien individuel (Dossier de motivation sur le parcours et le projet professionnel)
- D'une épreuve d'expression écrite (Lecture et compréhension de texte)

La liste des candidats admissibles à la formation sera établie par le jury, au terme des épreuves de sélection.



CALENDRIER

Date limite de dépôt de dossier	09 septembre 2022
Dates de sélection	12 & 13 sept 2022
Démarrage de la formation	26 septembre 2022
Fin de la formation	27 juin 2023



FINANCEMENT

Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Sous réserve de renouvellement pour 2029, vous pouvez bénéficier d'un financement Région/FSE pour la prise en charge de l'intégralité du coût de la formation. Pour être éligible à ce financement, vous devez :

Pour les moins de 26 ans : être inscrit auprès de la mission locale de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : être inscrit auprès du Pôle Emploi de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les personnes percevant le RSA : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre accompagnateur social (conseiller, assistante sociale) pour la formation visée.

Pour les personnes ayant le statut de travailleur handicapé : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de l'organisme qui vous accompagne (Cap Emploi, ...) pour être positionné sur cette formation.



Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter.



Renseignements et inscriptions :

FORMATIC 14 rue Nicolas Copernic 13200 Arles

Tél. 04 90 93 75 26 - contact@formatic-arles.fr

www.formatic-arles.fr